



REGLEMENT PARTICULIER MODERNE

10^{ème} RALLYE DU SEL

17 Août 2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Vendredi 21 Juin 2024
Ouverture des engagements :	Vendredi 21 Juin 2024
Clôture des engagements :	Lundi 05 Août 2024 (Minuit)
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 10 Août 2024
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 10 Août 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Vendredi 16 Août 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Retrait du Road book :	Brasserie Le Thermal - 1 Place Alliés - 39110 Salins-les-Bains
Vérifications administratives le :	Vendredi 16 Août 2024 de 15h00 à 21h00
Lieu :	Salles des Communes - 12 Avenue du Général Charles de Gaulle - 39110 Salins-les-Bains
Vérifications techniques le :	Vendredi 16 Août 2024 de 15h30 à 21h30
Lieu :	Salles des Communes - 12 Avenue du Général Charles de Gaulle - 39110 Salins-les-Bains
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 16 Août 2024 de 15h45 à 21h45
Lieu :	Stade Bugada - 39110 Salins-les-Bains
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 16 Août 2024 à 21h30
Lieu :	Grand Hôtel Des Bains - 1 Place des Alliés - 39110 Salins-les-Bains
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 16 Août 2024 à 22h00
Lieu :	Stade Bugada - 39110 Salins-les-Bains
Publication des heures et ordres de départ le :	Vendredi 16 Août 2024 à 22h00
Lieu :	Stade Bugada - 39110 Salins-les-Bains
Départ de la 1 ^{er} Etape le (<i>Première VHC</i>) le :	Samedi 17 Août 2024 à 7h35
Lieu :	Stade Bugada - 39110 Salins-les-Bains
Arrivée de la 1 ^{er} Etape (<i>Première VHC</i>) le :	Samedi 17 Août 2024 à 16h36
Lieu :	Stade Bugada - 39110 Salins-les-Bains
Vérification finale le :	Samedi 17 Août 2024
Lieu :	PEUGEOT – SALINS LES BAINS
Taux horaire de la main d'œuvre :	60 € TTC
Publication des résultats le :	Samedi 17 Août 2024, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le :	Samedi 17 Août 2024, ½ heure après l'affichage définitif du Rallye
Lieu :	Stade Bugada - 39110 Salins-les-Bains

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du JURA organise le 10^{ème} Rallye du Sel en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE COMTE sous le numéro **56** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **437** en date du **18/06/2024**.

Comité d'Organisation

Président : **Christophe BOURGES**

Membres : **Le bureau et les membres de l'ASA JURA**

Téléphone : **07.61.97.07.84**

Mail : asa.jura@laposte.net

Internet : www.asajura.fr

Permanence du Rallye : **Grand Hôtel Des Bains - 1 Place des Alliés - 39110 Salins-les-Bains**

Secrétariat du Rallye pour les concurrents

Nom : **ASA JURA – Chez Pauline ROSSIER**

Adresse : 5 rue de la Nue – 25270 LEVIER

Téléphone : 06.88.11.23.47

Mail : asa.jura@laposte.net

Permanence du Rallye : **Grand Hôtel Des Bains - 1 Place des Alliés - 39110 Salins-les-Bains**

Le Vendredi 16 Août de 14h00 à 23h00 et le Samedi 17 Août de 07h30 à 23h00

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Commissaire Sportifs Président	Josiane CHARLEUX Licence n° 9434
Commissaire Sportifs	Bernard SOUFFLET Licence n° 18577
Commissaire Sportifs	Joël JUGNIOT Licence n° 6813
Directeur de Course	Christian HAMON Licence n° 29685
Directeur de Course Adjoint	Philippe DREAU Licence n° 2281
Directeur de Course Adjoint aux ES	Jean-Paul BROTTIER Licence n° 13533
Directeur d'épreuve chronométrées ES 1/3/5	Martial PEUGEOT Licence n° 236865
Directeur de Course Adjoint ES 1/3/5	Olivier DEVAUX Licence n° 1751
Chronométreurs départ ES 1/3/5	Julien ROLLET Licence n° 223716
Chronométreurs arrivés ES 1/3/5	Laurent PHILIPPE Licence n° 115030
Médecin ES 1/3/5	Docteur Eliane BRETL
Directeur d'épreuve chronométrées ES 2/4/6	Jacky LEPEULE Licence n° 13663
Directeur de Course Adjoint ES 2/4/6	Jean-Marc DELOY Licence n° 6830
Chronométreurs départ ES 2/4/6	Licence n°
Chronométreurs arrivés ES 2/4/6	Jean-Marie TSCHOFFEN Licence n° 196872 et Jean-Luc GERARD Licence n° 217246
Médecin ES 2/4/6	Docteur
Directeur de Course Véhicule 00	Marc BRODUT Licence n° 111034
Directeur de Course Véhicule 000	Gérard PORA Licence n° 57091
Directeur Administratif	Brigitte DREAU Licence n° 2282
Commissaires Techniques Responsables	Michel GUYOT Licence n° 4432
Commissaires Techniques	Jean-Luc LAPLANCHE Licence n° 19578 Jean-Louis REVERCHON Licence n° 6835 Jean-François GERARD Licence n° 136207
Commissaire Technique Stagiaire	Arnaud CATELIN Licence n° 353737
Véhicule Tricolore	Jean-Christophe OUDIN Licence n° 236865
Véhicule Autorité	Adrien ROUSSELET Licence n° 213932
Véhicule Balai	Maryse THOMAS Licence n° 3123
Véhicule Info	Yvan Gaillard Licence n° 48341
Chargé des relations avec les Concurrents (CS)	Brigitte DREAU Licence n° 2282 Martine REVERCHON Licence n° 14505
Juge de faits	Jean-Jacques RODRIGUEZ Licence n° 6857
Chargé des relations avec les Commissaires	Amélie LEPEULE Licence n° 30703
Chargé des relations presse	Raymond GUINCHARD Licence n° 9092
Speaker	Stéphane GRILLOT
Informatique & Classement	LEE – LC Chrono
Sécurité radio	ALT Group

En dehors des commissaires sportifs, tous les officiels sont juges de faits.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional du Sel compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2
- ✓ Le Challenge de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2024 et le Trophée des Coéquipiers, ainsi que le Challenge Commissaires de la Ligue BFC.
- ✓ Le Challenge Pilote & Copilote ASA JURA 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leurs heures de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'ASA JURA.

Vérifications administratives et techniques : **Vendredi 16 Août 2024 de 15h00 à 21h30**

Lieu : **Salles des Communes - 12 Avenue du Général Charles de Gaulle - 39110 Salins-les-Bains**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 10^{ème} RALLYE du SEL 2024 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 5 Août 2024 (minuit)**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures modernes maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **335,00 €**
- Equipages 100% ASA JURA : **315,00 €**
- Equipages 50% ASA JURA : **325,00 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **670,00 €**
- Véhicules de démonstrations : **180,00 €**

Sur chaque engagement, il sera prélevé **5€** pour le challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **avant le Lundi 05 Août 2024 (Minuit)**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ASA JURA – Chez Pauline ROSSIER

5 rue de la Nue – 25270 LEVIER

Mail : asa.jura@laposte.net

- Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits, sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives complémentaires.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Démo – VHC – Modernes – VHRS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement à l'intérieur du parc d'assistance.

Lieu :

En face du restaurant « La Tonnelle »

38 Grande Rue - 39330 Pagnoz

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 10^{ème} Rallye du Sel représente un parcours de 172,20 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,90 km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1-3-5 : IVREY / ST-THIEBAUD = 4,30 km**
- **ES 2-4-6 : CERNANS - LES THESY – ARESCHEs = 9,00 km**

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour toutes les sections.

6.1.4P. DEMONSTRATIONS

Le 10^{ème} Rallye du Sel intégrera des voitures de démonstration qui évolueront avant le rallye VHC, le rallye Moderne et le rallye VHRS.

Un règlement spécifique pour ces voitures de démonstration est établi.

Recommandation véhicule de démonstration - Rallye du Sel 2024

Vous devrez présenter les documents suivants aux vérifications administratifs, puis vérifications techniques :

Voiture de série

- Carte grise
- Assurance
- Contrôle technique à jour
- Pneu de compétition interdit
- **Titre de participation (TPRR) minimum pour l'équipage (pilote + copilote)**
- Permis de conduire en cours de validité

Voitures de compétition sont tolérées mais doivent être :

- Conformes sur l'équipement de sécurité, en doublure du rallye mais éligibles dans la discipline.
- **Licence RCC minimum pour l'équipage (pilote + copilote)**

Pour toute demande de licence, veuillez-vous adresser à l'ASA JURA, par mail : asa.jura@laposte.net

L'asa Jura vous accompagnera dans les démarches à suivre auprès de la FFSA.

Equipement Pilote - Co pilote

- Tout vêtement synthétique est interdit
- Casque - gants tolérés.

Les véhicules de démonstration ne seront pas chronométrés.

Les dépassements sont formellement interdits.

Les reconnaissances et les prises de note sont interdites.

Le Directeur de Course pourra également fixer une moyenne à sa discrétion.

Le Directeur de Course se donne le droit d'exclure tout équipage pour comportement non adapté.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages.

Des contrôles seront effectués par les organisateurs et la Gendarmerie.

Ces derniers transmettront au directeur de course des dossiers pour application des sanctions prévues dans la réglementation générale des rallyes.

6.2.1P.

Les reconnaissances seront ouvertes **UNIQUEMENT** du :

- **Samedi 10 Août 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 16 Août 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Le road book est à retirer à :

Brasserie Le Thermal

1 Place Alliés

39110 Salins-les-Bains

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Trophées et Prix

Scratch : 1^{er} : 200 € + Engagement 2025 + 1 trophée
2^e : 150 € + 1 trophée
3^e : 100 € + 1 trophée
4^e : 50 € + 1 trophée (si 120 concurrents)

Féminin : 1^{er} : 120 € + 1 trophée
2^e : 1 trophée
3^e : 1 Trophée

Classe : 1^{er} : 300 € + 1 trophée (si 4 ou plus de 4 partants)
2^e : 200 € + 1 trophée (si 6 ou plus de 6 partants)
3^e : 100 € + 1 trophée (si 8 ou plus de 8 partants)
4^e : 50 € + 1 trophée (si 12 ou plus de 12 partants)

Les prix sont cumulables mais divisés par 2 si le nombre de partants est de 3 ou moins de 3 pour le 1^{ier} de classe.

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant le rallye.

Des trophées récompenseront également des commissaires désignés par le sort.

La remise des prix se déroulera le Samedi 17 Août 2024, 30 minutes après le délai de réclamation, au Stade Bugada à Salins-les-Bains.